Burundi : le gouvernement menace de sanctions les magistrats en grève

@rib News, 19/11/2011 â€“ Source AFPLe ministre burundais de la Justice a menacÃ© de sanction samedi, les magistrats en grÃ¨ve depuis un mois pour la revalorisation de leurs conditions de travail et plus d'indÃ©pendance, au lendemain de l'Ã©chec de nÃ©gociations avec leur syndicat.Le gouvernement avait acceptÃ© de poursuivre les nÃ©gociations Ã condition qu les magistrats reprennent le travail lundi ce qu'ils ont refusÃ©. Les quelque 1.500 magistrats du Burundi sont en grÃ¨ve depuis le 19 octobre pour rÃ©clamer la mise en application d'un statut nÃ©gociÃ© en 2002, le rÃ©tablissement d'une prime de rendement supprimÃ©e en 2007 et plus d'indÃ©pendance.
Selon le ministre de la justice, Pascal Barandagiye, qui a reconnu que ce mouvement Ã©tait trÃ¨s largement suivi, ce refus est synonyme pour nous de la poursuite de la paralysie des institutions judiciaires et Ã©quivaut Ã un abandon de service. Il a appelÃ© les chefs de service Ã constater les absences dÃ¨s ce lundi et Ã en tirer les consÃ©quences.Â«Â Vendredi, j'ai nÃ©gociÃ© personnellement avec le comitÃ© du Syndicat des magistrats du Burundi pendant plusieurs heures et le gouvernement s'est engagÃ© Ã mettre en application tous les prÃ©alables posÃ©s par le syndicatÂ Â», a-t-il dÃ©clarÃ©.Il s'ag notamment de mettre en place un cadre de dialogue permanent, de rÃ©gler la question des frais de mission des magistrats, d'engager des discussions avec le ministÃ¨re de l'IntÃ©rieur pour mettre fin aux cas isolÃ©s immixtion des administratifs dans le judiciaire, de payer les arriÃ©rÃ©s une fois les magistrats au travail, ...Â«Â Nous avons donnÃ© notre parole d'honneur que tout cela allait Ãªtre mis en application et pour les exigences qui demandent du temps, nous avons proposÃ© de poursuivre les nÃ©gociations mais Ã condition que les magistrats reprennent le travail dÃ¨s lundi, mais le syndicat a rejetÃ© notre offreÂ Â», a-t-il poursuivi.Le ministÃ¨re est prÃªt Ã sanctionner tous ceux qui ne reprendront pas le service dÃ¨s lundi, a assurÃ© un haut cadre de cette administration, sous couvert d'anonymat.Â«Â Le ministre ne nous a rien donnÃ©. Il nous a fait des promesses que nous avons eu depuis 2004 et qui n'ont jamais Ã©tÃ© honorÃ©sÂ Â», a rÃ©torque Lambert Nimubona, chargÃ© de la communication au sein du Symabu.Â«Â Les promesses viennent trop tard pour nous, nous demandons que la prime de rendement soit rÃ©tablie, que le salaire des jours prestÃ©s de septembre et octobre nous soit payÃ© tout de suite, sinon il n'y aura pas de reprise du travailÂ Â», a-t-il martelÃ©.Il s'agit de la troisiÃ¨me grÃ¨ve des magistrats depuis le dÃ©but de l'annÃ©e, aprÃ¨s celles de fÃ©vrier et de septembre.Le nouveau statut des magistrats triplerait le salaire mensuel d'un magistrat licenciÃ© en droit, en dÃ©but de carriÃ¨re, qui est actuellement de 290.000 Francs burundais (220 USD).